

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 de la commission du 2 juillet 2020,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité adapter au règlement du dispositif aide à la transformation numérique signé le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°5.1 du 10 février 2022 portant sur la mise en place du dispositif Cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant la mise en œuvre du dispositif Cybersécurité,

VU la demande d'aide Cybersécurité déposée par l'entreprise GD SAVOIR FER le 25 janvier 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 8 avril 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, l'acquisition d'une licence anti-virus afin de protéger ses postes informatiques.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 1 010,15 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT : en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $1\,010,15 \times 50\% = 505,07\text{ €}$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise GD SAVOIR FER, dont le siège est situé au 590 route des Hauts de l'Aurence - Le Mas Des Landes - 87 170 Isle, une aide financière d'un montant maximal de 505,07 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise GD SAVOIR FER, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **02 MAI 2024**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN